



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°60

Publié le 23 mai 2022



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES.....3

Mission Politiques de Cohésion.....3

- Arrêté en date du 23 mai 2022 portant composition de la section spécialisée en matière d'enseignement supérieur du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille.....3



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant composition de la section spécialisée
en matière d'enseignement supérieur
du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 234-1 à L 234-8 et R 234-11 à R 234-12 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu la circulaire n° 91-089 du 12 avril 1991 prise en application du décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 modifié portant composition du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu les propositions transmises par le recteur de l'académie de Lille et par le délégué régional à la recherche et à la technologie ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 - La section spécialisée en matière d'enseignement supérieur du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN), placée sous la présidence du recteur de l'académie de Lille, est composée ainsi qu'il suit :

I - 16 membres choisis parmi les membres mentionnés à l'article R234-2 du code de l'éducation (désignés respectivement par les membres des catégories correspondantes de l'assemblée plénière)

1) 1 représentant du conseil régional

TITULAIRE

SUPPLEANT

madame Élisabeth GONDY

monsieur Antoine SILLANI

2) 1 représentant des conseils départementaux :

TITULAIRE

SUPPLEANT

madame Marie CIETERS
conseillère départementale du Nord

non communiqué

3) 1 représentant des communes :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Jean-Claude FLINOIS
maire d'Ennetières-en-Weppes (59)

madame Françoise ROSSIGNOL
maire de Dainville (62)

4) 1 représentant des personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans les classes post-baccalauréat :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Thierry QUETU, FSU

non communiqué

5) 1 représentant des autres personnels enseignants de lycées :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Mohamed ATTIA, UNSA

monsieur Benoît THEUNIS, SNALC

6) 3 représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

madame Delphine RICHER, SNPTES
madame Nathalie LEBRUN, SNESUP-FSU

madame Nathalie FLOUQUET, SNPTES
monsieur Jérôme BURESI, SNESUP-FSU

madame Marie-Christine VERMELLE, SGEN-
CFDT

monsieur Dominique SCHEERS, CGT

7) 2 représentants des présidents d'université et des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

monsieur Régis BORDET
président de l'université de Lille

monsieur Hassane SADOK
président de l'université du Littoral

monsieur Pasquale MAMMONE
président de l'université d'Artois

monsieur Abdelhakim ARTIBA
président de l'université polytechnique
Hauts-de-France

8) 2 représentants des parents d'élèves :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

madame Armande SEVERIN, FCPE 62
monsieur Jérôme KLUZA, FCPE 59

madame Karine DUPUIS, FCPE 62
madame Christelle SANDT, FCPE 59

9) 2 représentants des étudiants :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

non communiqué
non communiqué

non communiqué
non communiqué

10) 1 représentant des organisations syndicales d'employeurs :

TITULAIRE

SUPPLEANT

non communiqué, MEDEF

monsieur Hervé DIZY, CPME Nord

11) 1 représentant des organisations syndicales de salariés :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Laurent HARY, CFE-CGC

monsieur Stéphane AVRIL, CFE-CGC

II - Le président du comité économique et social de la région ou son représentant :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Philippe ROLLET
animateur de la commission emploi et
formation tout au long de la vie au CESER

monsieur Jean-Jacques POLLET
conseiller au CESER Hauts-de-France

III) 5 membres représentant les activités économiques, de formation et de recherche :

1) 2 représentants des organismes nationaux de recherche, dont 1 représentant du centre national de la recherche scientifique

TITULAIRES

SUPPLEANTS

monsieur Christophe MULLER
délégué régional du CNRS

non communiqué

madame Mireille REGNIER
directrice du centre INRIA Lille Nord Europe

non communiqué

2) 1 représentant des directeurs d'établissement publics d'enseignement supérieur agricole ou vétérinaire ou 1 représentant d'un organisme national de recherche relevant du ministère chargé de l'agriculture :

TITULAIRE

SUPPLEANT

monsieur Laurent LALOUX
agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du
travail (ANSES)

non communiqué

1) 2 personnalités choisies en fonction de leurs compétences :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

monsieur Emmanuel PARISIS
directeur du CROUS

non communiqué

monsieur Frédéric DANIEL
directeur régional Pôle Emploi

non communiqué

Article 2 - le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le secrétaire général de la préfecture du Nord, la rectrice de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **23 MAI 2022**
Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT